Vendredi 25 septembre 2015

## Non à la proposition du Medef de moduler la pension de réversion en fonction des années de mariage

Madame, Monsieur,

Alors que les négociations paritaires sur l'avenir des retraites complémentaires Agirc Arrco sont sur le point de reprendre, nous affirmons notre opposition à la proposition du Medef de moduler le montant des pensions de réversion en fonction des années de mariage.

Cette proposition crée un précédent dangereux pour tout notre système de protection sociale, où les ayants-droits bénéficieraient de la sécurité sociale non seulement en fonction de leur statut, mais de la durée de celui-ci. Le statut d'ayant-droit vise spécifiquement à protéger les plus fragiles : il n'est pas question de penser l'affaiblir. La pension de réversion doit être sanctuarisée.

Si nous sommes conscients de la situation financière inquiétante des régimes complémentaires, nous vous alertons sur la situation tout aussi précaire des retraités eux-mêmes: ces dernières années la non-revalorisation des pensions, la fiscalisation des majorations pour enfant, ont largement impacté le niveau de vie des retraités. Faut-il le rappeler ? La retraite reste une période de fragilité, avec la montée du risque dépendance.

Le taux de remplacement des retraites par rapport aux salaires est en baisse. La part des complémentaires représente un élément significatif des pensions (25% en moyenne). Vous avez la responsabilité d'assurer la pérennité de ces régimes, mais au service des assurés et non en limitant plus encore leurs droits.

Pour le Conseil d'administration Patrick Chrétien Président de Familles de France